



Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 10 novembre 2021



Présences

23 personnes présentes, dont 20 membres :

- Conseillers communaux : BLAIMONT F., BUSINE Ph. (Bourgmestre), GLOGOWSKI N., HERMAN J. (Echevin), HOC F.
- Citoyens : BINATO L., COFFERNILS L., CORONA-PIRET L., DECHAINOIS F., DEFACQZ C., DOGOT L., DUJEU D., FRIPPIAT Th., HENRY E., MICHAUX F., MORAUX J-P., PAPART L., PARISI B., SOUMILLON P., WEETS G.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C. et MAITRE A.

10 personnes excusées, dont 8 membres :

- Conseillers communaux : DELPORTE-DANDOIS M.
- Citoyens : AELGOET M., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., FAIETA G., HEROLD S., LEDECQ Ph., POSTIAU A, VAN DER MEIREN E.
- Administration communale : BROUCKE I.
- SPW-DGARNE : NICODEME L.

4 membres absents :

- Conseillers communaux : MARCHAL M, MATAGNE J.
- Citoyens : GOSSELIN J-P, PAPART V.

Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation des comptes-rendus des réunions des 22 septembre et 4 octobre 2021 ;
2. Etat d'avancement des projets du PCDR ;
3. Composition et fonctionnement de la CLDR ;
4. Présentation de projets communaux :
 - a. Acquisition et démolition d'une remise dans le centre de Gerpinnes,
 - b. Aménagement de la Place des Combattants de Gerpinnes,
 - c. Acquisition de la carrière Bruyr à Gougnyes ;
5. Divers

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html

1. Approbation des comptes-rendus des dernières réunions

Les membres de la CLDR approuvent, sans réserve, les comptes-rendus des réunions des 22 septembre et 4 octobre 2021.

2. Etat d'avancement des projets du PCDR

Création d'ateliers ruraux à Gougnes – fiche-projet 34 du premier PCDR : Suite à l'approbation de l'avant-projet par la Ministre de la Ruralité le 29 juillet 2021, l'auteur, Monsieur Donceel peaufine la demande de permis d'urbanisme afin de l'introduire auprès du fonctionnaire délégué à l'urbanisme (DGO4) dans les prochaines semaines.

Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords – fiche-projet 1.7 du PCDR : La réception du permis d'urbanisme est attendue pour le 29/11/21, plus ou moins un an après son introduction auprès du fonctionnaire délégué (DGO4).

Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpines – fiche-projet 3.6 du PCDR : Le Collège a décidé le 08/11 de solliciter une convention-faisabilité pour la phase 2 du projet (démolition et aménagement). Un Doodle a été lancé pour organiser la réunion de coordination pour la demande de convention-faisabilité, la réunion aura lieu courant décembre 2021 avec les pouvoirs subsidiants.

Création d'une maison multiservices à Gerpines-centre – fiche-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : Suite à la signature de la convention-faisabilité et acquisition par la Ministre en janvier 2021, la Commune doit désigner un auteur de projet. Pour cela, elle doit préalablement inscrire cette future dépense au budget 2022.

Monsieur Busine intervient en expliquant une rencontre entre les bourgmestres de Mettet, Onhaye et Gembloux dans une salle (espace de rencontre et de convivialité) à Biesme réalisée dans le cadre de leur PCDR il y a quelques années. Cette belle réalisation disposait de taux et de plafonds de subsides malheureusement révolus. La FRW rappelle à la CLDR que la Commune de Gerpines a également bénéficié d'importants subsides Développement rural pour la création des maisons de village de Fromiée, Hymiée, Les Flaches, Lausprelle et l'aménagement de la salle Mélot de Joncret.

Création d'un espace intergénérationnel à la Maison de Village de Lausprelle – fiche-projet 3.46 du PCDR :

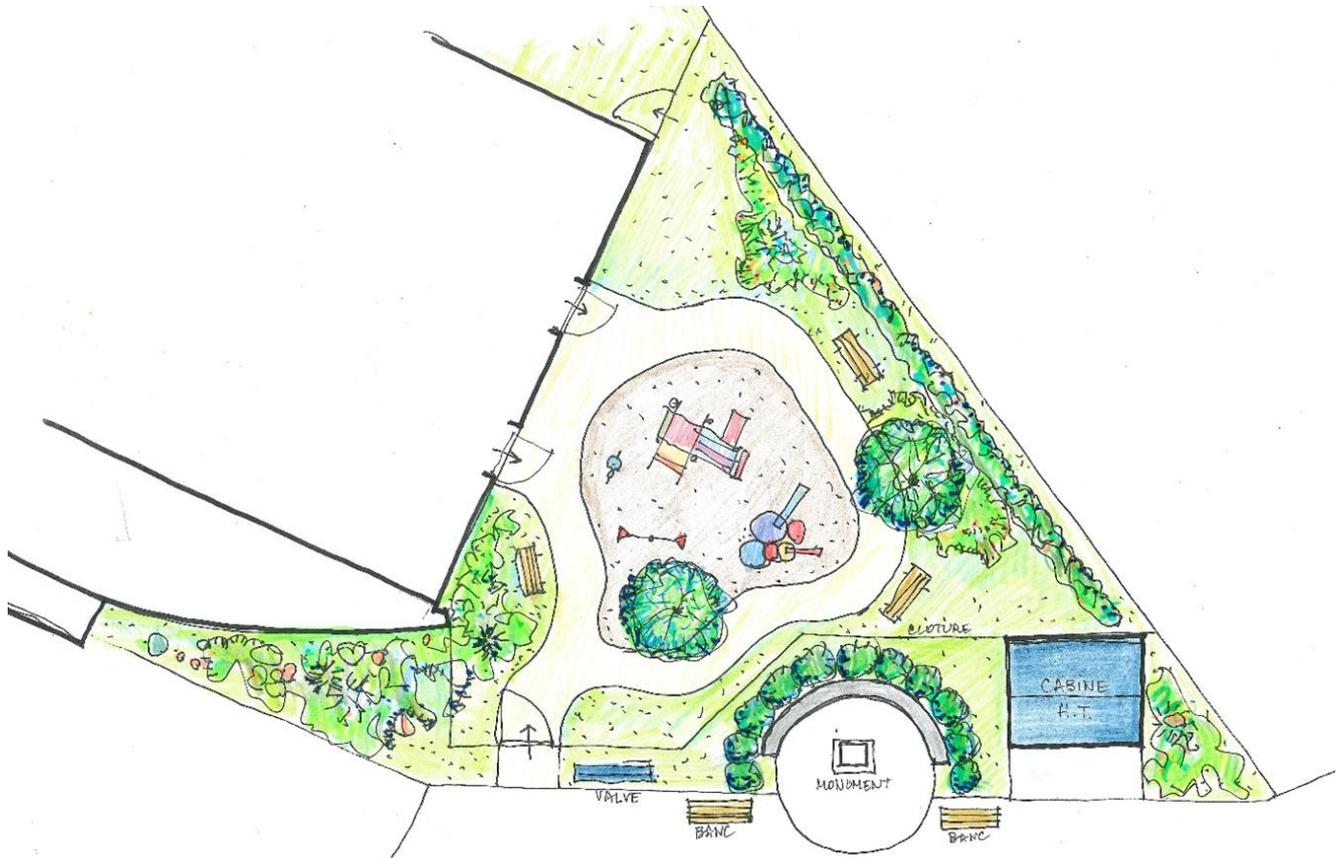
La FRW rappelle la description de la fiche du PCDR, qui énonçait : aménagement de l'espace communal gazonné à l'arrière de la Maison de Village et du Centre culturel en lieu de détente avec une zone barbecue, une aire de jeux pour enfants etc. Envisager la création d'une ouverture à l'arrière de la Maison de Village (réalisée dans le cadre du premier PCDR) afin d'offrir un accès direct sur cet espace.

Monsieur Busine explique que Lausprelle est le seul village de l'entité avec Joncret à ne pas avoir de plaine de jeux. *Prévu prochainement à Joncret via l'aménagement des abords de la salle des Guichoux (première convention-faisabilité).* L'espace à l'arrière de la Maison de Village est à présent utilisé par le Centre culturel pour ses activités, mais il pourrait être intéressant d'utiliser l'espace inoccupé situé à droite de la Maison de Village. Cet espace, derrière le monument, est déjà entretenu par la commune (plantations) et idéalement situé sur la place du village, à côté de la Maison de Village.



Le Collège propose d'y installer des jeux pour les petits enfants (2-8 ans) ainsi que 2 ou 3 bancs. Ce projet sera inscrit au budget 2022. Concernant la création d'un barbecue, étant donné la proximité des habitations (nuisances) et l'affectation en plaine de jeux, cela ne leur semble pas être pertinent.

Monsieur Busine présente une esquisse d'aménagement :



L'espace serait clôturé pour pouvoir encadrer les enfants et éviter les dégradations diverses (déjections canines, squatteurs...), des haies permettraient de cacher la plaine équestre, la végétation et les plantations existantes seraient maintenues. Le monument aux morts serait valorisé par une rangée de conifères (par exemple : des ifs, pour rappeler la symbolique mortuaire) derrière lui, permettant de donner de la profondeur à l'ensemble. Le cheminement autour de l'espace de jeux serait en dolomie de type poussier de carrière ou en cendre rouge percolant et les bordures envisagées en tôles d'acier corten. L'espace de jeux posséderait un revêtement souple et absorbant les chocs pour répondre aux normes de sécurité en matière de jeux pour enfants. Les châssis de la Maison de Village seront remplacés (porte pleine) pour permettre une ouverture sur l'espace (surveillance des enfants).

Les membres de la CLDR émettent leur avis :

- ***Jolie mise en valeur du monument, l'idée de mettre de la verdure derrière le monument aux morts lui conférerait plus de cachet.***
- ***Les bancs prévus autour des jeux donneraient une impression de « mini-parc » et permettraient aux personnes plus âgées de profiter de l'espace et de s'asseoir.***
- ***Les membres s'accordent pour que le revêtement du cheminement soit en matériau percolant et non de type béton.***

- *Un membre se pose la question de savoir si l'espace pourrait être privatisé lors de la location de la salle. Monsieur Busine répond que ce serait possible vu la clôture mais qu'il faudra inclure cette question dans la réflexion du projet.*
- *Il existe de nouveaux revêtements pour les aires de jeux qui ont été présentés lors du salon Municipalia qu'il faudrait étudier, des copeaux de bois peuvent aussi être envisagés.*
- *Ils proposent de poursuivre la haie à l'arrière de la Maison de Village, pour créer une liaison vers les infrastructures du Centre culturel.*
- *Un membre s'interroge sur la sécurité des aires de jeux. Un contrôle est réalisé par une société indépendante lors de son placement et cet organisme contrôle annuellement les installations.*
- *La CLDR est du même avis que le Collège, un barbecue fixe n'est pas opportun au vu de la proximité avec les habitations.*

Monsieur Busine explique que la Commune ne fera pas de demande de convention via le PCDR pour ce projet, par gain de temps et demande à Madame Lemaire si d'autres possibilités de subsides existent. Infraspport ne finance plus les plaines de jeux. Certaines plaines ont été financées par des associations locales soutenues par la Fondation Roi Baudouin (5.000€ de subsides obtenus dans le cadre de l'appel à projet annuel « Vis mon village »).

Aménagement de la Place d'Acoz – fiche-projet 3.17 du PCDR :

La FRW propose à la CLDR une animation de terrain fin de journée en janvier 2022 pour initier la réflexion sur l'aménagement de la Place d'Acoz. Cela permettrait de débiter le travail d'analyse du projet en vue de l'actualisation de la fiche-projet et de répondre aux demandes des membres de varier les méthodologies d'animation de la Commission (voir point 3 à l'ordre du jour - fonctionnement de la CLDR).

Après discussions, il est convenu de faire cette animation avant la réunion du rapport annuel en février 2022 (rdv sur place 30 minutes avant) afin que les membres ne se déplacent qu'une seule fois et qu'il fasse plus clair.

Le travail de réflexion est initié en séance :

Description de l'espace

Monsieur Busine et les membres débutent la réalisation de l'état des lieux. La place d'Acoz est constituée de deux parties :

- **Partie basse** : La partie en bas de l'église possède un revêtement très délabré qu'il est urgent de réparer. Elle sert de parking aux riverains et lors des répétitions de la fanfare d'Acoz. L'espace reçoit les marcheurs lors de festivités folkloriques et rassemblements (nécessité de garder un espace ouvert pour la décharge) et la fanfare y installe un chapiteau lors de ses festivités. Des escaliers venant de la rue en contre-bas et longeant l'ancienne maison communale, bâtiment repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique (bien non classé), donnent un accès piéton à la place.





- **Partie haute** : Un autre espace, situé en haut de l'église, propose un plus grand nombre de places de parking. Tout l'espace est en pente, dirigé vers la route située en contre-bas de la partie basse. Cette partie est le parking principal pour l'école située à 200 mètres et pour les offices à l'église, sa fréquentation y est très importante. De plus, une rampe donne accès à l'église pour les PMR. Cet espace était l'ancien cimetière d'Acoz.



- La Commune ne souhaite pas simplement retarmarquer cet espace mais souhaite lui donner plus de cachet, de convivialité et verduriser si possible cet espace minéral.
- La gestion des eaux ruisselantes, qui ont dévalé la rue lors des dernières inondations, doit être prise en considération pour l'aménagement de cette grande surface imperméable en pente.
- La terrasse à l'arrière de l'habitation située à côté de l'ancienne Maison communale (ancien restaurant) est reprise comme propriété communale sur le cadastre. C'est à vérifier, les propriétaires ont été interrogés.
- Les bacs à plantes qui ont été installés récemment (en 2020) le long de la façade de l'église, près des caveaux, seront conservés.

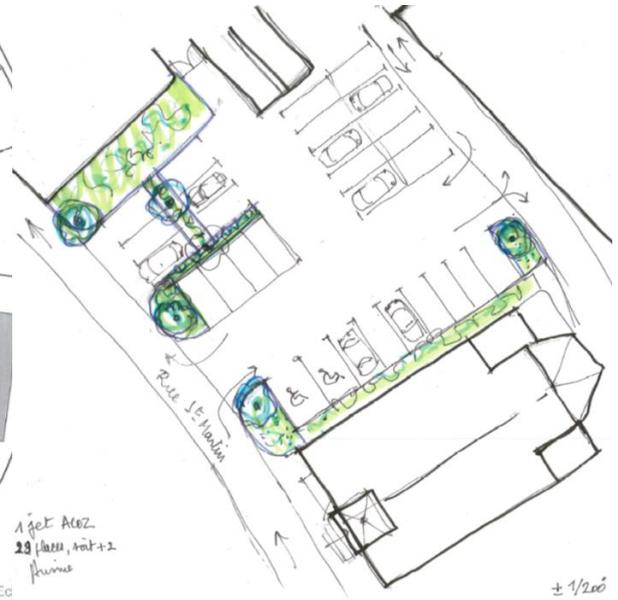
Aménagements proposés

Monsieur Busine présente les deux esquisses suivantes :

Partie basse



Partie haute



- Partie basse : Création d'un espace pavé devant l'ancienne Maison communale (mise en valeur de ce bâtiment) avec une allée menant à un cercle qui animerait l'espace entre les parkings dont la disposition serait modifiée.
- Partie haute : Les espaces verts existants et arbres seront maintenus et renforcés, des arbres pourront être plantés en bordure de voirie pour créer une allée. Des bancs seront installés. La circulation étant plus intense sur cette partie de la place, l'aménagement d'un parking entièrement vert n'est pas réalisable. La circulation se fera dans les deux sens et le positionnement des places de parking sera revu pour faciliter les déplacements.

Les membres de la CLDR émettent leur avis :

- **La zone de parking pourrait être plus verte et en matériaux percolant (dalle engazonnée ou graviers). Avec une partie du revêtement enherbée pour la partie basse, cela donnerait une impression de petit parc à côté de l'église et apporterait de la convivialité.**
Il faut cependant faire attention aux matériaux utilisés : les alvéoles plastiques enherbées mises sur la place de Gougnyes se sont très vite abîmées, le béton alvéolé est dangereux pour les piétons (chute...).
Il faut tenir compte du passage pour que cela ne se transforme pas en boue comme sur le parking de l'école de Loverval par exemple.
Il faudra bien étudier les nouveaux types de matériaux disponibles pour ce projet .
- **Il faudra veiller également à éclairer le site.**
- **Il faudra étudier le cheminement PMR entre le parking et l'église, ainsi que la rampe vers l'église. Les places de parking PMR seront déplacées.**

3. Composition et fonctionnement de la CLDR

Composition de la CLDR

La CLDR acte la démission de Madame KINDT F. le 12/10/2021 pour raisons personnelles.

Suite à la CLDR du 22/09/2021, envoi d'un courrier le 20/10/2021 aux 8 membres absents à 3 réunions consécutives pour savoir s'ils continuent ou non leur mandat (art.10 du ROI), réponse attendue dans les 15 jours (03/11/21).

Seuls deux membres se sont manifestés. L'un souhaite rester membre de la CLDR et Monsieur BRISON D. demande à la CLDR d'acter sa démission en date du 09/11/2021.

En l'absence de réponse (rappel envoyé par email le 08/11), et conformément à l'article 7 du nouveau ROI, la CLDR acte donc les démissions de COUTY C. (Conseillère communale), HOTYAT E. (Conseillère communale), MAHO Ch., MARC M-P., MONNOYER N. et PIANETTI D.

La CLDR reste conforme avec 24 citoyens et 8 représentants du Conseil communal, soit 32 membres.

Les membres de la CLDR se demandent s'il n'y aurait pas lieu de refaire un appel à candidat, après débat et vote (7 membres pour, 1 abstention (Président) et 12 contre) **il est décidé de ne pas procéder à un nouvel appel à candidat étant donné que la CLDR est conforme (nombre de membres, pourcentage d'élus, tous les villages sont représentés)**, d'autant plus qu'il a toujours été possible de poser sa candidature via le site de l'ODR.

Il est demandé de veiller, lorsqu'un appel à candidat sera fait (large publicité), à être bien clair sur l'engagement : présence pour le quorum, expliquer que bien que la liste des projets soit fixée, les projets continuent d'évoluer, que leur priorisation et les différentes options d'aménagements et d'utilisations restent à déterminer.

Fonctionnement de la CLDR

Après l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur par la CLDR le 04/10/2021, le nouveau ROI de la CLDR a été approuvé par le Conseil communal le 28 octobre 2021.

Suite à la CLDR du 22/09/2021, un sondage de la totalité des membres de la CLDR sur leur motivation/démotivation et pistes d'amélioration a été réalisé par les agents de la FRW. Une membre déplore le faible taux de réponse (8 répondants), qui démontre le peu d'implication de certains membres.

Les remarques concernaient :

- l'implication/participation des membres
- la clarté des missions de la CLDR et la lenteur des procédures (la FRW rappelle alors aux membres les missions de la CLDR)
- la variation des lieux/jours de réunions et leur fréquence
- la longueur des réunions et leur clôture
- la monotonie des réunions (redites et méthodologie)
- les oppositions politiques, critiques et prises de parole trop longues.

La FRW demande aux membres s'ils désirent travailler plus amplement sur le sujet via la mise en place d'un groupe de travail ; la CLDR ne se montre pas intéressée. Le Président et la FRW examineront les remarques et propositions et chercheront à les prendre en compte.

La FRW propose aux membres d'adopter une charte de convivialité pour harmoniser les échanges et avoir un cadre de référence qui s'inscrit dans les missions de la CLDR.

Les membres « signent » la charte de convivialité de la CLDR :

- ***Nous nous engageons à remplir nos missions, telles que dictées dans le Règlement d'Ordre Intérieur.***
- ***Nous abordons les sujets de façon responsable, en nous souciant de l'intérêt collectif et du bon déroulement des projets, nous agissons de manière indépendante et interdépendante.***
- ***Nous autogérons la prise de parole de chacun en nous levant lorsque celle-ci est hors sujet, politisée ou de longueur inappropriée.***
- ***Notre participation active en tant que membre est une condition nécessaire pour donner du poids aux décisions de la CLDR, alimenter les réflexions et faire écho des voix citoyennes.***

4. Présentation de projets communaux

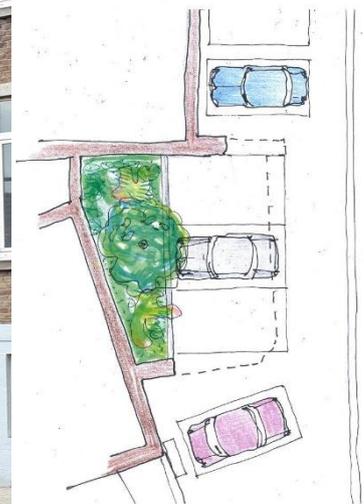
Monsieur Busine présente différents projets communaux :

Acquisition et démolition d'une remise dans le centre de Gerpennes.

Cette remise en ruine a été achetée par la Commune. Elle sera démolie en même temps qu'une partie de la maison privée située à l'arrière, par soucis de stabilité. Le passage sera refermé tout en conservant le droit de passage (servitude) dans la ruelle pour les deux habitations. Le Collège prévoit d'y aménager une place de parking supplémentaire (3 au lieu de 2), un petit espace vert (verdure et bac à plantes) et éventuellement d'y installer un banc.

Les membres de la CLDR émettent leur avis :

- ***Planter une végétalisation grimpante le long du mur***
- ***Installer un râtelier à vélos étant donné qu'il n'en existe pas dans le centre de Gerpennes. Monsieur Busine informe qu'un parking vélos fermé (sécurisé) ainsi qu'une borne de rechargement pour les vélos électriques seront installés Place des Libertés (dit parking de la Poste).***



Acquisition de la carrière Bruyr à Gougnyes

La Commune souhaite acheter la carrière Bruyr à Gougnyes (*en rouge*). Celle-ci est incluse dans l'ancien site Marmor et est reprise comme site de grand intérêt biologique (SGIB 2128). Le Collège est en attente de son estimation par le comité d'acquisition. Un subside est envisagé. Celle-ci est remplie d'eau, d'une profondeur importante (certains y plongent). Monsieur Busine détaille la localisation et la nature de celle-ci.

La Commune a déjà fait l'acquisition début 2021 de la carrière Van Huffel (*en bleu*), qui fait également partie de l'ancien site Marmor (carrière de marbre fermée début des années 50). Celle-ci a quant à elle été rebouchée et présente donc un biotope différent.

Les deux carrières, séparées par un chemin, constitueraient un ensemble intéressant tant pour la biodiversité que pour des projets de loisirs éventuels (parcours vita, promenades...).

Trois fiches-projets du PCDR sont à mettre en lien avec ce projet : création d'un réseau de sites naturels géré par les associations locales (il a été demandé au PCDN de rediscuter de la pertinence et de la faisabilité de ce projet), la création d'un rucher didactique (il a également été demandé au PCDN de discuter de ce projet) et la création d'un parcours vita.

Les fours à chaux encore présents sur une autre partie du site Marmor, sont privés et interdits au public.



Aménagement de la Place des Combattants à Gerpines

La fermeture de la Place des Combattants à la circulation le soir durant les week-ends d'été a permis aux citoyens de s'approprier les lieux et d'en faire un espace de rencontre convivial. Une réflexion est donc en cours sur les aménagements à retirer et/ou à effectuer pour permettre notamment une meilleure circulation sur les lieux ainsi que pour permettre l'agrandissement des terrasses des commerçants locaux.

Sont envisagés : une modification du sens de circulation, le démontage de certains bancs/bacs à fleurs en particulier ceux le long du mur d'enceinte du presbytère, la diminution du nombre de places de parking (la Place des Libertés étant très proche) et l'abattage de certains arbres (devenus trop grands).



5. Divers

Des nouvelles du PCDN : Le PCDN invite tous les citoyens à une réunion le 16 novembre 2021 et une distribution d'arbres est prévue le 27 novembre 2021 au service travaux. Le PCDN analysera les projets demandés par la CLDR.

Mise à l'honneur : Valérie Papart, membre de la CLDR, lance un crowdfunding pour l'aménagement d'une épicerie fine de produits locaux « papote une fois » à Joncret.

Prochaine réunion de la CLDR : La prochaine réunion prévue aura lieu en février 2022 et sera en deux temps : une animation de terrain sur la place d'Acoz suivie de la réunion pour préparer le rapport annuel.

Chapelle de l'étang Tri Marie Lino : L'ASBL Environnement Gerpennes a magnifiquement restauré cette chapelle. Elle a pour projet d'installer une table d'orientation à proximité car le site présente une vue ouverte vers Villers-Poterie, Acoz, Gougnyes, jusqu'au château d'eau des Flaches.



Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, conclut la réunion et remercie les membres pour leur présence.

Céline LEMAIRE et Anne MAITRE,
Fondation Rurale de Wallonie